

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 26 JUIN 2012

❧❧❧

Présents :

M. Jean-Etienne GAILLAT, Maire Adjoint, Président de la Séance,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Jean-Pierre DOMEcq, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
Mme Dolorès CABELLO donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Philippe GARROTE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

12 - APPROBATION DE L'ABROGATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL DU SIVOM INTERCOMMUNAL DU GABARN SUR LE TERRITOIRE D'OLORON SAINTE-MARIE

Monsieur GAILLAT expose que par délibération en date du 26 août 2011, la Commune d'Oloron Sainte-Marie a prescrit l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols partiel intercommunal sur son territoire. Cette démarche permet de répondre à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, indiquant que le Plan Local d'Urbanisme couvre la totalité du territoire communal. Aussi, l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols sur le Gabarn oloronais rendra effectif son intégration dans le Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique a donc eu lieu du 5 mars au 6 avril 2012, en Mairie d'Oloron Sainte-Marie. Elle n'a donné lieu à aucune observation de la part de la population. Monsieur le Commissaire enquêteur émet un avis favorable.

.../...

Vu les articles L 123-1 et du code de l'Urbanisme,

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols du Gabarn en date du 21 mai 1991,

Vu la dissolution du SIVOM du Gabarn en date du 4 novembre 2002,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 février 2012 soumettant à enquête publique le projet d'abrogation du Plan d'Occupation des Sols partiel intercommunal sur la partie d'Oloron Sainte-Marie,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur dans son avis du 2 mai 2012,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'approuver l'abrogation du Plan d'Occupation des Sols partiel intercommunal selon le dossier annexé,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage un mois en Mairie et d'une publication dans deux journaux de diffusion départementale.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 26 juin 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE ADJOINT,
PRESIDENT DE LA SEANCE,

AFFICHE LE 01/07/2012

Jean-Etienne GAILLAT